

BRETAGNE

Information de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur un projet photovoltaïque au sol à Loguivy-Plougras (22)

n° MRAe 2025-012620

La MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 12 août 2025. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (<u>www.mrae.developpement-durable.gouv.fr</u>).

Fait à Rennes, le 13 octobre 2025 Pour la MRAe Bretagne, le président

Signé

Jean-Pierre Guellec